

Image not found or type unknown



Condition d'annulation voyage en Égypte

Par **Tofys**, le **03/07/2013** à **19:34**

Bonjour,rnrnMa femme et moi avec nos deux enfants avons réservé nos vacances en Égypte au mois d'avril. Le départ est prévu ce mardi 09 juillet et au vu de la situation actuelle nous souhaitons annuler ce séjour. L'agence de voyage auprès de qui nous avons réserver ce séjour nous dit qu'elle ne peut ni nous rembourser ni nous proposer un autre voyage puisqu'il n'y a pas d'interdiction formulée par le gouvernement pour se rendre dans ce pays, juste des préconisation de reporter les voyages. Si nous annulons de nous même et donc sans raisons valable au regard du contrat nous perdrons 80% de ce que nous avons versé. rnrnExiste il une disposition légale nous permettant d'annuler ce séjour sans perdre notre argent? **merci**

Par **Admin**, le **04/07/2013** à **17:30**

Bonjour,rnrnEffectivement j'ai bien peur que vous ne puissiez pas faire grand chose ... désolé

Par **amajuris**, le **04/07/2013** à **20:31**

bsr,rnje suis du même avis qu'admin.rnil faut vérifier sur votre contrat les conditions de remboursement.rnje viens de consulter le site que vous indiquez.rnde puis 2012, le sinaï est déconseillé aux touristes.rnde puis fin juin 2013, tout voyage est déconseillé en égypte.rncdt